

## Protocole partie 2 : les renégociations locales finissent mal, en général

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

FORMATEUR

RÉFORMES - JURIDIQUE



Un très grand mécontentement face à la surdité de l'administration motive nos 4 organisations syndicales à alerter les agents contractuels sur budget quant aux renégociations dans leur EPL. Un cadre national peine à voir le jour avec, au fil des années, le report des groupes de travail, y compris celui du 14 septembre 2021 à la DGER.

**Un très grand mécontentement face à la surdité de l'administration motive nos 4 organisations syndicales à alerter les agents contractuels sur budget quant aux renégociations dans leur EPL.**

Un cadre national peine à voir le jour avec, au fil des années, le report des groupes de travail, y compris celui du 14 septembre 2021 à la DGER.

Or, nous observons une tendance délétère et régressive, imposant aux formateurs une organisation du travail sans véritables obligations de service, comme peut en avoir le corps enseignant. Les conditions de travail ne cessant de se dégrader, la parution d'un **cadre national**, est urgent.

Le protocole doit permettre de trouver des règles communes pour garantir et améliorer la situation sur tout le territoire et pour tous les agents : c'est le sens du progrès !

l'heure, la DGER ne donne aucune garantie malgré les engagements pris et propos tenus dans  
SEA-UNSA, MAA, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP / Tel : 01.49.55.55.31 / sea-unsyndicats@agriculture.gouv.fr  
Suivez-nous sur Twitter @SEA\_UNSA

les instances. Les organisations syndicales posent, comme préalable aux discussions, les conditions minimales suivantes :

- la parution d'une circulaire ministérielle s'imposant aux EPL et « mieux disante » que la version de 1998, comme s'y était engagé l'ex- ministre Guillaume.
- des obligations de service et des rémunérations harmonisées pour tous les personnels sur budget des EPL, en cohérence avec les titulaires exerçant les mêmes fonctions.

L'actuel Ministre de l'Agriculture, conscient de la qualité de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle dans l'enseignement agricole public, **reconnaît le travail des « professeurs de CFA ».**

**C'est un pas : il faut que cela soit suivi des faits.**

Le turn over du personnel dans les centres et la fuite des formateurs techniques dans le privé indiquent une insatisfaction et un mal être grandissants. C'est un signal très inquiétant sur le danger qui menace les CFA et CFPPA vidés de leur crédibilité face aux professionnels.

Les recours au tribunal administratif se multiplient et vont s'amplifier si les conditions de travail des ACB ne s'améliorent pas clairement et substantiellement.

Les organisations syndicales, réunies en intersyndicale, demandent donc, au cabinet du ministre, une audience spécifique concernant les orientations nationales sur les conditions d'emplois et de rémunérations des agents des CFA/CFPPA : les négociations avec la DGER doivent aboutir afin que cesse cette situation ubuesque de 5000 agents qui exercent, de fait, sans **cadre réglementaire**.

Des représentants CFA/CFPPA dans les conseils d'administration de leur EPL peuvent faire entendre la voix des ACB : c'est bien dans les CA que se décident les conditions de travail mais **dans le respect d'une réglementation nationale** qui doit imposer un cadre.

CGT Agri

Thierry Jacob

Philippe Duffaut

SEA UNSA

Nathalie Clerbout

Didier Fleury

SNET

Gene

Laure